

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291

4 février 2015

SOMMAIRE

ACI Holdings S.A.	13922	Gateway Bidco S.à r.l.	13925
AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l.	13922	Gateway Holdco S.à r.l.	13925
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l.	13922	Gateway Topco S.à r.l.	13925
Aqua Holdings S.à r.l.	13922	Genesa S.à r.l.	13925
Aramis Properties S.à r.l.	13926	Germa Holding S.A.	13942
Batz S.A.	13959	GGC Infor Note Holdco	13924
BOG Spf S.A.	13958	Herrenhausen Investment S.A.	13946
Boutique Richy	13929	I.E.G. Capital S.A.	13923
Camaret S.A.	13957	I.E.T.M.	13924
CapitalM Advisory	13927	Illnovation S.A.	13948
Capital North Africa Venture Fund II SI- CAV-SIF S.C.A.	13926	International Technology Company	13951
Carwa S.à r.l.	13926	Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.	13924
CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l. ..	13923	Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	13924
CDCM Luxembourg S.à r.l.	13927	JCM Lux S.à r.l.	13923
CFC Reinsurance S.A.	13927	José Blum S.à r.l.	13923
Clinder S.A.	13926	Juria Accounting s.à r.l.	13949
Comod	13930	Konzeptsaal S.à r.l.	13950
Conchee Holdings S.à r.l.	13925	Krea Real Estate Holdings S.à r.l.	13923
CTC-Invest S.A.	13926	Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l.	13952
Dasbourg-Pont SA	13936	Laurie (Luxembourg) S.à r.l.	13952
Design for All Luxembourg, a.s.b.l.	13940	Les Jardiniers de Bonnevoie	13962
Diedenhofen & Associés S.à r.l.	13937	Logistis Italia Luxembourg S.à r.l.	13964
Djanadim's Green S.à r.l.	13939	Losberger Lux S.A.	13956
Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l. ..	13933	L.R.D. SARL	13954
Dolomiti Pe Wb S.à r.l.	13935	L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Lo- gistik Diekirch S.A.)	13923
Dufi-INVEST S.A.	13960	Luschuster Communications S.A.	13927
Epis Garden Property S.A.	13931	PH Europe S.à r.l.	13930
European Medical Services	13932	Schnur Systeme S.à r.l.	13968
Faria S.à r.l.	13928	SEDIC SPF S.A.	13945
Farta V S. à r.l.	13928	SKVG.Com S.à r.l.	13944
Finnovation S.A.	13928	Surac Aktiengesellschaft	13943
Fintch Investments S.A.	13931	Transportes Carlos & Cesar SARL	13944
FIS Promotions	13930	Triangle Invest SCSp	13929
Fusion Lux S.A.	13925	Villa Romaine Immobilière S.A.	13967

ACI Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 184.715.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat au 30 décembre 2014.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société ACI HOLDINGS S.A., 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 184.715 et PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. a pris fin le 30 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014208789/12.

(140233948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.083.

EXTRAIT

En date du 16 décembre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014208811/14.

(140234033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.992.

EXTRAIT

En date du 05 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014208812/14.

(140233663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Aqua Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.891.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Décembre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015000017/13.

(140235045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

JCM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000376/9.

(140235363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

José Blum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 19, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.057.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000375/9.

(140235499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Krea Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000381/9.

(140235473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

I.E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henir Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 163.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000329/9.

(140234918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 113.390.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000137/9.

(140235365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 71, Geidgerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 93.200.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001658/9.

(150000358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

I.E.T.M., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.835.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2015001602/10.

(150000757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.960.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 décembre 2014

En date du 29 décembre 2014, l'associé unique:

- Approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 29 décembre 2014;
- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- Décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à partir du 29 décembre 2014 au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015001605/19.

(150000897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.618.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 12 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015001609/14.

(150000907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

GGC Infor Note Holdco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.241.

Dépôt rectificatif B125241 L140234749 enregistré et déposé le 31/12/2014

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015000916/11.

(140235559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000914/9.

(140235632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Gateway Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.863.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000900/9.

(150000145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Gateway Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.851.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000901/9.

(150000146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Gateway Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.622.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000899/9.

(150000147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Fusion Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 60B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.931.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015000896/9.

(150000207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Conchee Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001421/9.

(150000443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

CTC-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 149.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001432/10.

(150001296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Clinder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015001411/10.

(150000643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Carwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.724.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2015001399/12.

(150000579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.050,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2014.

Référence de publication: 2015001314/10.

(150000543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Capital North Africa Venture Fund II SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.859.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capital North Africa Venture Fund II Sicav Sif SCA
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015001381/12.

(150001073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

CapitalM Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.690.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001382/10.

(150000815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 73.304.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 décembre 2014

L'assemblée générale ordinaire a réélu Madame Pia Laub von Gottberg, Monsieur Lars Ejlersen, Monsieur Kristian Kristensen, Monsieur Jorgen Westergaard et Monsieur Karsten Beltoft Jorgensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire a élu Deloitte Audit, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, RCS Luxembourg No. B 67.895 comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour CFC Reinsurance S.A.

Référence de publication: 2015001406/17.

(150001020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

CDCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.524.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CDCM Luxembourg S.à.r.l., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 décembre 2014 à 18 heures.

L'assemblée décide:

D'accepter la démission du mandat de gérant de Monsieur Pascal CLAVERIE

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour la société

Frédéric CIPOLLETTI

Gérant

Référence de publication: 2015001402/16.

(150001105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Luschuster Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 27.891.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015002479/11.

(150001961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.928.

1. Monsieur Richard Green a démissionné du Conseil d'Administration le 31 décembre 2014.

2. Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique de Finnovation S.A. du 10 décembre 2014:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un mandat, qui viendra à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2019.

Mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2015 pour:

- Mauro Cappiello 42, avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Uwe Schweickert 61, Mergenthalerallee D - 65760 Eschborn

- Rene Keller 61, Mergenthalerallee D - 65760 Eschborn

- Marco Steeg 61, Mergenthalerallee D - 65760 Eschborn

- Mauro Cappiello 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Gabriele Fabry 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

3. En date du 31 décembre 2014, Monsieur Richard Green a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

4. Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2014 a nommé la personne suivante au poste de délégués à la gestion journalière prenant effet le 1^{er} janvier 2015:

- Mauro Cappiello 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Michèle Bierset 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Mauro Cappiello 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015002251/31.

(150001042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Faria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 167.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015002266/10.

(150001771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Farta V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 64.502.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenue en date du 31 Décembre 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 décembre 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 31 décembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015002267/13.

(150001228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Triangle Invest SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 192.993.

EXTRAIT

1. Date de constitution. La société a été constituée en date du 18 décembre 2014.

2. Forme juridique. Société en commandite spéciale.

3. Dénomination sociale. La dénomination de la société est TRIANGLE INVEST SCSp.

4. Siège social. Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

5. Objet social.

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

6. Durée. La société est établie pour une durée illimitée.

7. Associé commandité. HIPPO Sp. z o.o, société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 15C, ul. Muszkieterow, 02-273 Varsovie, Pologne et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000533275

8. Gérants.*a. Gérant de classe A:*

- Mr. Dariusz RUTCZYNSKI, né le 08/05/1967 à Varsovie (Pologne) et demeurant à ul. Potulickich 22, 05-510 Konstancin-Jeziorna (Pologne)

- Mr Wojciech GACKOWSKI, né le 14/08/1969, à Varsovie (Pologne) et demeurant à ul. Warowna 3 m34, 02-654 Varsovie (Pologne)

b. Gérants de classe B:

- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

9. Pouvoir de signature des gérants. La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206524/45.

(140230094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Boutique Richy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10-12, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 16.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001363/9.

(150000959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

PH Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,06.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.212.

En date du 17 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.006 (deux millions six) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 à Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426.

En date du 19 novembre 2014, Yum! Restaurants International Management S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré son siège social dans l'Etat du Delaware, au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et se poursuit sous la dénomination «Yum! Restaurants International Management LLC».

En date du 25 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.006 (deux millions six) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International Management LLC à PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose comme suit:

- PH International Holdings II S.à r.l.: 2.000.006 (deux millions six) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014206219/30.

(140230128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

FIS Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.741.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014207947/12.

(140233296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Comod, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 17.381.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015002952/12.

(150002358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Epis Garden Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.326.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/146, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EPIS GARDEN PROPERTY S.A. (en liquidation)", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 175326, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 12 avril 2013.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 5 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117503, et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B n°79327, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003023/32.

(150003303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Fintch Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 136.400.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1446 Luxembourg, 12, Jean Engling, (le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ROUSTON ASSETS CORP., ayant son siège social à Edificio Sucre, Arias & Reyes, Avenida Ricardo Arango y Calle 61, Obarrio, Panama, enregistrée au Registre Public de Panama sous la fiche n° 394287, document n°193713 (le "mandant"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FINTCH INVESTMENTS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 136400, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 18 mars 2008,

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014 LAC/2014/63253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003051/48.

(150002923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

EMS Sàrl, European Medical Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.695.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme GERMA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au RCS sous le numéro B 44.327,

ici représentée par Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 8 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

la prénommée associée de la société à responsabilité limitée «EUROPEAN MEDICAL SERVICES» en abrégé «EMS SARL», avec siège social à L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 16 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 de 1994;

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 45.695,

laquelle comparante, représentant 499 de 500 parts du capital social de la susdite société, a requis le notaire d'acter:

- que l'associé restant, Monsieur Valério BERTI a été valablement convoqué par convocation publiée le 21 novembre et le 29 novembre au Letzebuurger Journal et par publication au Mémorial 3493 du 21 novembre 2014 et 3628 du 29 novembre 2014 à la présente assemblée générale dont copies après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui;

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15961. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003034/56.

(150002667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.715.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Andrew J. DOLCE, director, born on 14th September 1935 in New York United States of America, with professional address at 22 Paris Avenue, Rockleigh, New Jersey 07647, United States of America

here represented by Ms Katrin DUKIC, employee, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company ("société à responsabilité limitée") "Dolce International (Lux-Dutch), S.à r.l.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 117.715, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 20th of June 2006 published in the Mémorial C number 1714 on the 14th of September 2006.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid up.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of managers for the performance of their assignment.

10) That the shareholder's register and the shares of the dissolved Company are to be cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Andrew J. DOLCE, directeur, né le 14 septembre 1935 in New York (Etats-Unis d'Amérique du Nord), demeurant à 22 Paris Avenue, Rockleigh, New Jersey 07647, Etats-Unis d'Amérique du Nord,

ici représenté par Mme Katrin DUKIC, employée, avec adresse professionnelle à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Dolce International (Lux-Dutch), S.à r.l.", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.715, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1714 du 14 septembre 2006.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats.
10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Katrin DUKIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015002988/101.

(150002502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Dolomiti Pe Wb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.466.

EXTRAIT

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales signés le 11 décembre 2014 les transferts suivants:

- M. Jacques de Saussure, associé de la Société, a transféré une (1) part sociale de chacune des catégories A à J qu'il détenait dans le capital social de la Société à Simeron SICAV;

- Alcaston Holding Ltd, associé de la Société, a transféré deux (2) parts sociales de chacune des catégories A à J qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Simeron SICAV;

- M. Pierre-Alain Wavre, associé de la Société, a transféré:

* Dix-sept (17) parts sociales de chacune des catégories A à J qu'il détenait dans le capital social de la Société à Simeron SICAV;

* Quarante (40) parts sociales de chacune des catégories A à J qu'il détenait dans le capital social de la Société à Civetta SICAV;

* Soixante (60) parts sociales de chacune des catégories A à J qu'il détenait dans le capital social de la Société à SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS; et

* Vingt (20) parts sociales de chacune des catégories A à J qu'il détenait dans le capital social de la Société à M. Giovanni Viani.

Suite à ces transferts, l'ensemble des douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues comme suit:

- SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS détient désormais cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie A, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie B, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie C, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie D, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie E, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie F, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie G; cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie H, cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie I et cent seize mille quatre cent soixante (116.460) parts sociales de catégorie J;

- Alcaston Holding Ltd détient désormais cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie A, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie B, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie C, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie D, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie E, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie F, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-

vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie G, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie H, cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (582.298) parts sociales de catégorie I et deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie J;

- Simeron SICAV détient désormais deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie A; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie B; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie C; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie D; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie E; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie F; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie G; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie H; deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie I et deux cent trente-deux mille neuf cent vingt (232.920) parts sociales de catégorie J;

- Civetta SICAV détient désormais soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie A, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie B, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie C, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie D, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie E, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie F, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie G; soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie H, soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie I et soixante-dix-sept mille six cent quarante (77.640) parts sociales de catégorie J;

- Jacques de Saussure détient désormais cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie A, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie B, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie C, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie D, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie E, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie F, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie G, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie H, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie I et cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-dix-neuf (194.099) parts sociales de catégorie J

- Pierre-Alain Wavre détient désormais sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie A, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie B, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie C, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie D, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie E, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie F, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie G, sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie H et sept mille sept cent soixante-trois (7.763) parts sociales de catégorie I; et

- Giovanni Viani détient désormais trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie A, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie B, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie C, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie D, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie E, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie F, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie G, trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie H et trente-huit mille huit cent vingt (38.820) parts sociales de catégorie I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002977/79.

(150002332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Dasbourg-Pont SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 96.728.

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société (l'«Assemblée») de «DASBOURG-PONT S.A.», en abrégé (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-9839 Rodershausen 1 Dosberbreck,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination HUIJBEN-MATHIEU, suivant acte notarié dressé en date du 15 novembre 1994, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 70 du 17 février 1995; la Société fût transformée en société anonyme avec sa dénomination actuelle par acte notarié passé en date du 4 février 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 13 juin 1997

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.728.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alex HUIJBEN, commerçant, demeurant à L - 9811 Wahlhausen, 18, Am Duerf,

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Changement de l'année sociale et changement de l'article 14 des statuts
- 2) Prolongation de l'année courante
- 3) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société et en conséquence de modifier l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier février de chaque année et finit le 31 janvier de l'année suivante.»

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de proroger l'année sociale courant jusqu'au 31 janvier 2015.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais des présentes évalués à 800.-€ sont à charge de la société.

Déclaration du comparant

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alex HUIJBEN, Jacqueline MATHIEU, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15638. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002978/61.

(150002475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Diedenhofen & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 11, rue Antoine Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 143.575.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu

1) Monsieur Hilaire Michel DIEDENHOFEN, né le 24 janvier 1949, à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 11 rue Antoine Diederich,

2) Madame Germaine WAGNER, née le 29 juin 1945, à Luxembourg, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 11 rue Antoine Diederich,

3) Madame Sandra JOHANNNS, née le 26 novembre 1973, à Luxembourg, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 9C avenue du Rock'n'Roll.

Madame Sandra JOHANNNS, non présente, est ici représentée par Monsieur Hilaire Michel DIEDENHOFEN, en vertu d'une procuration sous seing privé, établie à Luxembourg, le 16/12/2014, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur», par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DIEDENHOFEN & ASSOCIÉS S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-4254 Esch-sur-Alzette, 11, rue Antoine Diederich,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.575,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 36, page 1718 du 8 janvier 2009,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (125,00 €) chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société avec effet à ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associée de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-4254 Esch-sur-Alzette, 11 rue Antoine Diederich.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de mille trois cents euros (1.300,-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: H. DIEDENHOFEN, G. WAGNER, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18116. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002984/69.

(150002424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Djanadim's Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.178.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dimitri Winners, gérant, né le 16 juin 1967 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 150, Avenue Gustave Demey, B-1160 Bruxelles, Belgique,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, avec adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 décembre 2014, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» restera en annexe au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le comparant, précité, détient toutes les cent (100) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "DJANADIM'S GREEN S.à R.L.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 147.178, constituée suivant acte reçu le 10 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1.539 du 10 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 659 du 29 mars 2010.

II. Ladite société a un capital social actuel de cinq millions trois cent soixante-deux mille quatre cents Euros (EUR 5.362.400,-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrit et libéré.

III. Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1. Réduction de capital d'un montant de deux million huit cent soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 2.862.400,-) en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de cinq million trois cent soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 5.362.400,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par remboursement à l'associé unique sans annulation de part social mais par la seule réduction du pair comptable des 100 parts sociales représentatives du capital.

2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus, l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé décide de réduire le capital d'un montant de deux million huit cent soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 2.862.400,-) en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de cinq million trois cent soixante-deux mille quatre cents (EUR 5.362.400,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par remboursement à l'associé unique sans annulation de part social mais par la seule réduction du pair comptable des 100 parts sociales représentatives du capital.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement à l'associé unique.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à mille six cents euros (EUR1.600,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2015 Relation: LAC/2015/152. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002987/63.

(150003096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Design for All Luxembourg, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3877 Schifflange, 64, rue du stade.

R.C.S. Luxembourg F 10.224.

STATUTS

Entre les soussignés:

SAGRAMOLA Silvio, employé privé, 64, rue du Stade, L-3877 Schifflange, Luxembourgeois

NEUMANN Peter. Indépendant, 10, Papenburger Straße, D-48155 Münster, Allemand

ARAGALL Francesc, indépendant, 29, rue Piquer Baixos 2, E-08004 Barcelona, Espagnol

FALSETTI Gilbert, retraité, 3, rue Jos Hess, L-1732 Luxembourg, Luxembourgeois

KOCKELMANN Myriam Employée privée, 64, rue du Stade, L-3877 Schifflange, Luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de Design for All Luxembourg, a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de promouvoir le concept «Design pour Tous» sur le plan national et international. L'association utilise le terme «Design pour tous», sans pour autant exclure les termes assimilés comme l'accessibilité pour tous, la conception universelle, le design inclusif, ainsi que toutes les autres terminologies se référant à la même approche;

- de soutenir le respect de la diversité humaine en prônant le droit à la pleine participation de toute personne aux activités sociétales, indépendamment du handicap, de la religion ou des convictions, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une race ou ethnie;

- d'organiser des activités de sensibilisation, de concertation, de formation liées la promotion du concept «Design pour Tous»;

- de créer et de diffuser des publications favorisant la mise en oeuvre du concept «Design pour Tous».

Art. 3. L'association a son siège social à Schifflange, rue du stade 64. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne désireuse de soutenir les activités de l'association en général et la promotion du concept «Design pour Tous» en particulier.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit en faire la demande au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour

prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 an à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Est autorisé un maximum de deux procurations par membre.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg, le 1.01.2015. Silvio Sagramola / Peter Neumann / Francesc Aragall / Myriam Kockelmann / Gilbert Falsetti.

Référence de publication: 2015002972/98.

(150002309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Germa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 44.327.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GERMA HOLDING S.A.» avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au RC section B numéro B. 44.327, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 2 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 426 de 1993.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L - 9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15963. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003079/56.

(150002814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois d'Italie "UNIONE FIDUCIARIA S.p.A.", établie et ayant son siège social à I-20123 Milan, Via Amadei n°4,

ici représentée Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SURAC AKTIENGESELLSCHAFT", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76930, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 7 décembre 2000,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 28 février 2014, contenant notamment une refonte complète des Statuts;

b) Que le capital social est fixé à huit cent quarante-cinq mille treize Euros et soixante-quinze Cents (845.013,75 EUR), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions sans désignation de valeur nominale;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

e) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

f) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

h) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point g);

i) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

j) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

k) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

m) Que les titres au porteur ont immédiatement été annulés par lacération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003426/65.

(150002876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Transportes Carlos & Cesar SARL, Société à responsabilité limitée, (anc. SKVG.Com S.à r.l.).

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Zac Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 89.145.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1- Monsieur César Manuel FERREIRA BORGES, gérant de société, né à Mortagua (P) le 4 juin 1981, demeurant à D-54687 Arzfeld, 9, Im Hammesgarten.

2- Monsieur Carlos MENDES DA SILVA, gérant de société, né à Mortagua (P) le 5 novembre 1968, demeurant à L-1510 Luxembourg, 94, avenue de la Faïencerie, ici représenté par Monsieur César Manuel FERREIRA BORGES prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2014,

laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «SKVG.COM S.à r.l.» a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1599 du 7 novembre 2002;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 89.145;

- qu'elle a un capital de douze milles cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- €) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SKVG.COM S.à r.l.», avec siège social à L-1420 Luxembourg, 22, avenue Gaston Diderich,

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société, et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

2. Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-9749 Fischbach (Clervaux), 10, ZAC Giallewee, et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Modification et l'objet social de la société, et adaptation de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en «TRANSPORTES CARLOS & CESAR SARL», et modifient en conséquence l'article 2 des statuts de manière suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «TRANSPORTES CARLOS & CESAR SARL.»»

Seconde résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9749 Fischbach (Clervaux), 10, ZAC Giällewee, et modifient en conséquence l'article 5 - alinéa 1^{er} des statuts de la façon suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune de Clervaux.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de l'adaptation subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'activité de location de véhicules, y compris taxis et ambulances.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Ferreira Borges, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2014 - EAC/2014/17667 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003414/61.

(150002666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

SEDIC SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.954.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Marie-Paul Van Waelem, née le 5 janvier 1950 à Ukkel (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, (ci-après l'Actionnaire Unique)

Laquelle comparante, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société "SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme)", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.954, avec siège social 11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 237 du 28 août 1987, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 755 du 19 avril 2011.

- Que le capital social de la Société est fixé à cent quatre mille cent quinze virgule vingt-huit Euros (104.115,28 €) représenté par quatre mille deux cents (4.200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- Que l'Actionnaire Unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;
- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
- Que l'actif restant est alloué à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par FIDUCIAIRE LUX-INTER S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97523, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs au commissaire aux comptes et au commissaire à la liquidation de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 11A, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2015. Relation: LAC/2015/120. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003406/57.

(150002826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Herrenhausen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.251.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stichting Herrenhausen Investment, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in the Netherlands at Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of the Netherlands (Kamer van Koophandel) under number 59774703 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Alexandra Fantuz, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Shareholder on 17 December 2014. The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Herrenhausen Investment S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the notary Maître Léonie GRETHEN dated 28 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 884 of 7 April 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies

under number B 184251 (the Company) whose articles of incorporation (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 67 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a “société anonyme” shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First and Sole resolution

The appearing party resolves to amend and to restate article 19 of the Articles, which shall now read as follows:

“ **19. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Friday of the month of June at 2 p.m.. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.”.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately to one thousand one hundred euros (EUR 1,100,-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtzehnten Tag des Monats Dezember,
vor Uns, Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Stichting Herrenhausen Investment, eine Stiftung (Stichting) nach dem Recht der Niederlande mit Geschäftssitz (statutaire zetel) in Spoorhaven 88, 2651 AV Berkel en Rodenrijs, Niederlande, eingetragen bei der Handelskammer in Niederlande (Kamer van Koophandel) unter der Nummer 59774703 (das Alleinaktionär),

hier vertreten durch Frau Alexandra Fantuz, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer ihr, am 17. Dezember 2014 erteilten privatschriftlichen Vollmacht, die, durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar mit "ne varietur" paraphiert, dieser Urkunde beigelegt bleibt und zeitgleich mit dieser bei den Registerstellen eingereicht wird.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Herrenhausen Investment S.A, einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 184251, die gemäß einer notariellen Urkunde von Maître Léonie Grethen, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 28. Januar 2014 gegründet und deren Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 884 am 7. April 2014 veröffentlicht wurde, und deren Satzung (die Satzung), seit Gründung der Gesellschaft nicht geändert wurde (im Folgenden die Gesellschaft).

Die Erschienene, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, ersucht die Notarin folgende Beschlüsse, gemäß Artikel 67 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung, der vorsieht, dass der alleinige Gesellschafter einer Aktiengesellschaft die Rechte der Aktionärsversammlung der Gesellschaft ausübt und dass die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters in einem Protokoll festgehalten oder schriftlich abgefasst werden:

Erster und einziger Beschluss

Die Erschienene beschließt, den Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern und neu zu formulieren:

„ **19. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung.** Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am dritten Freitag im Monat Juni um 14.00 Uhr, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einberufungsmittelung näher angegeben wird. Falls dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fällt, wird die Jahreshauptversammlung am ersten darauffolgenden Geschäftstag abgehalten.“.

Kosten und Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit dieser Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausend einhundert Euro (EUR 1.100) geschätzt.

Worüber, diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem Tag und zu der Zeit aufgenommen wurde, der bzw. die zu Beginn dieses Dokuments genannt ist.

Die unterzeichnende Notär, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschsprachigen Version; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, der der Notär mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte gemeinsam mit der Notarin die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. FANTUZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16685. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 29 Dezember 2014.

Référence de publication: 2014208009/90.

(140232873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

IIInnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.431.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société anonyme de droit panaméen Etwan Management S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia no. 8, Panama City, Republic of Panama, inscrite au registre des sociétés de Panama sous le numéro 548680,

ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme IIINNOVATION S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.431 (NIN 2005 2215 383) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 13 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1206 du 15 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 3 février 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 du 14 mars 2012.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société IIINNOVATION S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société IIINNOVATION S.A.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société IIINNOVATION S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208062/56.

(140233044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Juria Accounting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.338.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "JURIA CONSULTING S.A.", ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146533,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "JURIA ACCOUNTING s.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148338, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2030 du 16 octobre 2009,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de dix Euros (EUR 10,-) chacune;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au siège social de l'associé unique "JURIA CONSULTING S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146533.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent soixante-dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208133/60.

(140233048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Konzeptsaal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.113.

Im Jahre zwei tausend vierzehn,
den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCIENEN:

- 1.- Herr Stefan WAGNER, Dipl. Ing (FH) Holztechnik, wohnhaft in D-54675 Körperich, Auf dem Strengelchen, 14.
- 2.- Herr Mario REIS, Dipl. Ing (FH) Holztechnik, wohnhaft in D-56865 Moritzheim, Unterstrasse, 16.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Konzeptsaal S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 163.113 (NIN 2011 2432 400).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. August 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2510 vom 18. Oktober 2011.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert Anteile (100) von je EIN HUNDERT FÜNF UND ZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Stefan WAGNER, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Mario REIS, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: Ein hundert Anteile	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Mario REIS, vorgeannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens fünfzig (50) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an den hier anwesenden und dies annehmenden Herrn Stefan WAGNER, vorgeannt, für den Betrag von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND NEUNUNDSECHZIG EURO ZWEIUNDVIERZIG CENT (€ 25.069,42.-).

Herr Mario REIS erklärt und bekennt diese Summe soeben von Herrn Stefan WAGNER erhalten zu haben, mittels Banküberweisung auf das Konto des unterzeichneten Notars, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Die Komparenten erklären des Weiteren keine weiteren Forderungen, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander zu stellen.

Herr Stefan WAGNER ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Stefan WAGNER und Herr Mario REIS, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft „Konzeptsaal S.à r.l.“, erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Stefan WAGNER, vorgeannt, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Stefan WAGNER, Dipl. Ing (FH) Holztechnik, wohnhaft in D-54675 Körperich, Auf dem Strengelchen, 14.“.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Mario REIS als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

Herr Stefan WAGNER, vorgeannt, ist nunmehr alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft „Konzeptsaal S.à r.l.“, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. WAGNER, M. REIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24 Dezember 2014.

Référence de publication: 2014208139/64.

(140232301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

INTERTECH CY, International Technology Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.448.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinzisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "LUXDIAGNOSTIC", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24804,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL TECHNOLOGY COMPANY", en abrégé "INTERTECH CY", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29448, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 73 du 24 mars 1989,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 786 27 mars 2014;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'“Associé Unique”);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de Monsieur Freddy VANDELOISE à L-3326 Crauthem, 3, rue de Bettembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208101/59.

(140232720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

**Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Laurie (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 171.185.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LAURIE INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at P.O. BOX 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with British Virgin Islands Company Number 1722458 (hereafter referred to as the “Sole shareholder”),

being the sole shareholder of Laurie (Luxembourg) Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.185, incorporated by deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on 13 August 2012, published in Memorial C, number 2423 dated 28 September 2012 (hereinafter referred to as the “Company”),

represented by Maître Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse by virtue of a proxy given under private seal on December 1, 2014.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

Record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, in accordance with the agenda below:

Agenda

1. Change of the Company's name into: "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl";
2. Amendment of the articles of association of the Company and in particular its article 1 which shall be read as follows:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl" (hereinafter the "Corporation"), governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law")».

3. Any other business.

First resolution

The Sole shareholder decided to change the Company's name into: "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl";

Second resolution

The Sole shareholder decided to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl" (hereinafter the "Corporation"), governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law")».

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the meeting.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 800.- (eight hundred euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LAURIE INVESTMENTS LIMITED, une société ayant son siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, road town, Tortola, Iles vierges britanniques, avec numéro de société Iles vierges britanniques 1722458 (ci-après "l'associé unique"),

Étant l'associé unique de Laurie (Luxembourg) Sàrl, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.185, constituée selon un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, le 13 août 2012, publié au Mémorial C, numéro 2423 daté du 28 septembre 2012 (ci-après la "Société"),

Représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée datée du 1^{er} décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire instrumentant:

Enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl";
2. modification l'article 1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl" (ci-après «la Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»).»

3. Divers

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Laurie 204 GPS (Luxembourg) Sàrl";

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société et plus particulièrement de l'article 1 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Laurie 204 GPS (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après «la Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'associé unique décide de clore l'Assemblée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 800,- (huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 58090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208166/107.

(140231915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

L.R.D. SARL, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 193.106.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Jeane DE LIMA TEIXEIRA ALVES, serveuse, demeurant à L-4908 Pétange, 6, rue des Ateliers

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "L.R.D. SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques et d'une petite restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Jeane DE LIMA TEIXEIRA ALVES, préqualifiée	100
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

* Jeane DE LIMA TEIXEIRA ALVES, serveuse, demeurant à L-4908 Pétange, 6, rue des Ateliers.

- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* Maria Fernanda DA SILVA ANTONIO GOMES DA SILVA, serveuse, demeurant à L-2552 Luxembourg, 139, avenue du X septembre.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE LIMA TEIXEIRA ALVES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 58092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208164/63.

(140233123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Losberger Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.278.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechzehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Graeff Container GmbH“, mit Sitz in D-74906 Bad Rappenau, Gottlieb-Daimler-Ring 14, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRB 742591,

hier rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Geschäftsführer, namentlich:

- Herr Berndt-Hinrich ZOEPFFEL, Geschäftsführer, geboren am 31 Mai 1957 in Bielefeld (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-22301 Hamburg, 8, Andreasstraße, und

- Herr Patrick Lotar KORSCHE, Geschäftsführer, geboren am 3 März 1967 in Eckernförde (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-22767 Hamburg, 16, Schmarjestraße,

hier vertreten durch Herrn Guy LANNERS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxemburg, 32, Avenue Marie-Thérèse, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Aktiengesellschaft „Losberger Lux S.A.“, mit Sitz in L-4391 Steinbrücken, 81, rue de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 183278, (die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtssitz in Düdelingen (Großherzogtum Luxemburg), am 5. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 607 vom 7. März 2014,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert wurden;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in hundert (100) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR);

III. Die erschienene Partei ist nach und nach Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden;

IV. Die erschienene Partei, als Alleingesellschafterin (die „Alleingesellschafterin“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

VI. Die Alleingesellschafterin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Alleingesellschafterin übergehen, welche erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Die Alleingesellschafterin erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Die Alleingesellschafterin erteilt hiermit den Verwaltungsratsmitglieder und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft bleiben während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren in den Büroräumlichkeiten der Alleingesellschafterin in D-74906 Bad Rappenau, Gottlieb-Daimler-Ring 14 (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt.

XI. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Losberger Lux S.A.“ aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hier-
vor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben
besagte Kompargenten zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208172/65.

(140233105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Camaret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.020.

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMARET S.A., avec siège social à Lu-
xembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et
Associations C numéro 432 du 17 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse profes-
sionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à
Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Lu-
xembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur
une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de
présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de
l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée
générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions
suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard
Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés
commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale
dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privi-
lèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou
hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61561. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001396/56.

(150000971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

BOG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 178.121.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BOG Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 178.121, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1893 du 6 août 2013 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2014. Relation: MER/2014/2931. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001359/68.

(150000784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Batz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.153.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BATZ S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 127 153, constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1192 du 18 juin 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985 du 12 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel HACK, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18363. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015001346/66.

(150000729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Dufi-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.432.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "LUCA S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170444,

ici dûment représentée par son administratrice unique Madame Justine SCHAPPO, juriste-conseil, demeurant à professionnellement à L-2413 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme. "Dufi-INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170432, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2139 du 29 août 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal; et

13) Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération du titre au porteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante légale de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. SCHAPPO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001443/59.

(150000688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

JaBo, Les Jardiniers de Bonnevoie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 2, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg F 10.220.

— STATUTS

I. Dénomination, Siège, Objet, Exercice social

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée «Les Jardiniers de Bonnevoie», JaBo en abrégé, association sans but lucratif, a.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur éventuels établis ultérieurement.

Art. 2. Siège. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg, 2 rue des Ardennes L- 1133 Luxembourg. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Le tribunal compétent est celui de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet

- de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de convivialité ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants des différentes nationalités.

- de conseiller et de défendre ses membres sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs de ses membres. Elle peut accomplir tout ce qui, directement ou indirectement, est utile ou nécessaire à la réalisation de son objet et participer à toutes oeuvres ou associations ayant des finalités analogues aux siens.

- de gérer les cités jardinières mises à disposition par l'Administration communale de la Ville de Luxembourg

- d'organiser des concours, expositions, cours de spécialisation et autres manifestations. Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer, association agricole, et lui soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou à celle des cités jardinières.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est illimitée.

II. Admission

Art. 5. Membres. L'association comprend:

- a) des membres effectifs,
- b) des membres donateurs,
- c) des membres d'honneur.

Le nombre des membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois. Peuvent devenir membres actifs toutes les personnes physiques et morales qui acceptent les présents statuts et qui règlent la cotisation et le droit d'entrée fixés par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut accorder à des personnalités, qui ont bien mérité de l'association, le titre honorifique de «Membre d'honneur», de plus il peut accorder à des personnes physiques et morales, qui par leur aide financière et morale, contribuent au bien-être de l'association, le titre honorifique de «Membre donateur».

Les titres honorifiques des présents statuts ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres est décidée souverainement par le comité, sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

Art. 6. Cotisation et Droit d'entrée. La cotisation des membres actifs est fixée chaque année par l'assemblée générale.

Chaque nouveau locataire d'un jardin paye un droit d'entrée qui est fixé par l'assemblée générale, cette somme est remboursable lors de la résiliation du contrat de location.

III. Démission, Exclusion, Suspension

Art. 7. Démission. Les membres effectifs, donateurs et d'honneur sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au comité.

Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

Art. 8. Suspension. Le comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de l'association, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

Art. 9. Exclusion. L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée pour les mêmes raisons définies ci-avant que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droits du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

IV. Cotisations

Art. 10. Montant de la cotisation. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par l'assemblée générale, le montant de 12 € a été retenu pour 2015. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours.

V. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres-donateurs et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, en cas d'empêchement, par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire général.

Art. 12. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

1. les modifications aux statuts sociaux;
2. la nomination et la révocation des membres du comité;
3. l'approbation des budgets et des comptes;
4. la dissolution volontaire de l'association;
5. les exclusions de membres.

Art. 13. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, ceci dans les trois premiers mois de l'année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent, par décision du comité. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins.

Art. 14. L'assemblée générale est convoquée par le comité par simple information écrite adressée à tous les membres effectifs au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toutefois, sur proposition d'un cinquième des membres effectifs, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations. Si ce quorum n'est pas atteint, cette faculté est réservée au comité.

Art. 15. Tous les membres actifs ont droit de vote égal dans l'assemblée générale.

Tout membre actif peut se faire représenter par un autre membre actif en lui donnant une procuration écrite. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 16. Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.

Art. 17. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

VI. Administration

Art. 18. L'association est administrée par un conseil d'administration également dénommé comité et composé de trois membres au moins et de quinze au plus, nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de deux ans.

Le comité est renouvelé tous les ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles.

La première série des membres sortants est tirée au sort.

En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

Le comité désigne tous les ans parmi ses membres le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier.

Chaque cité jardinière sera représentée de deux locataires aux moins et le comité désignera parmi ces représentants un vice-président pour chaque cité.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire général.

Art. 19. Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre pourra en prendre connaissance. La signature conjointe du président et d'un membre du comité engage l'association.

Art. 20. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il est notamment habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association. Il désigne les délégués représentant l'association dans le cadre de l'assemblée régionale et de l'assemblée générale de la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer.

Art. 21. Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans motif valable à trois séances au cours d'un exercice sera considéré comme démissionnaire de son poste au comité.

VII. Surveillance

Art. 22. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission d'au moins deux membres ne faisant pas partie du comité, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur le décompte de l'exercice écoulé.

VIII. Les rapports avec la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer

Art. 23. L'Association «Les jardiniers de Bonnevoie» (JaBo) a.s.b.l. ainsi que ses membres sont affiliés à la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer (association agricole). Par son adhésion à la Ligue, l'association et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts actuels et futurs de la première nommée.

IV. Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 24. Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par la suite. En cas de dissolution de l'association, le capital social restera à la disposition de la Ligue Luxembourgeoise du CTF en vue de créer une nouvelle association ou de l'affecter, après un délai de 10 ans, à une oeuvre sociale.

Les personnes ci-dessous se sont réunies le 5 décembre 2014 pour constituer une association sans but lucratif avec la dénomination «Les Jardiniers de Bonnevoie» suivant la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

CUTOLO Tobia 25, rue Gabriel Lippmann L-1943 Luxembourg - retraité - nat. Italienne
FRERES Camille 73, rue Nic Martha L-2133 Luxembourg - retraité - nat. Luxembourgeoise
KREUTZ Josy 7, rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg - retraité - nat. Luxembourgeoise
LEMONACHE Rosa 67, rue Pierre Krier L-1880 Luxembourg - femme de charge - nat. Cabo verdienne
LOPES ALVES Piedade 2, rue de la Redoute L-2416 Howald - femme de charge - nat. Portugaise
MILBERT Mireille 29, rue Anatole France L-1530 Luxembourg - retraitée - nat. Française
PETTINGER Claude 7, rue des Prés L-2349 Luxembourg - employé P.CH. - nat. Luxembourgeoise
PINTO LUIS Antonio 12, rue Fern. d'Huart L-1739 Luxembourg - ouvrier - nat- Portugaise
SPORTELLI Vincenzo 70, rue des Trévires L-2628 Luxembourg - retraité - nat. Italienne

Référence de publication: 2015000995/147.

(140235811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Logistis Italia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.024.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Logistis Luxembourg S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.171 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Alexandre BRUNEL, employee of AEW Europe S.à r.l., residing professionally in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on the 15th of December 2014.

The above-mentioned power of attorney, signed by the appearing person and initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that the appearing party is the sole shareholder of "Logistis Italia Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 165.024, incorporated by a notarial deed on the 28th of November 2011 of Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") n° 79 of the 11th of January 2012, (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 1st December 2014 drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1.- To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12.501.-) up to twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12.502.-), through the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and obligations as the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount of five million five hundred thousand and forty-seven euros (EUR 5.500.047.-) (the "Share Premium").

Subscription and payment for this New Share by the Sole Shareholder.

2.- To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), in order to reflect the above resolution.

The Sole Shareholder then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12.501.-) up to twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12.502.-), through the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and obligations as the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount of five million five hundred thousand and forty-seven euros (EUR 5.500.047.-) (the "Share Premium").

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for and fully pay up such New Share, together with the Share Premium, for a total amount of five million five hundred thousand and forty-eight euros (EUR 5.500.048.-) by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of five million five hundred thousand and forty-eight euros (EUR 5.500.048.-) as was certified to the undersigned notary.

One euro (EUR 1.-) shall be allocated to the Company's share capital account and five million five hundred and forty-seven euros (EUR 5.500.047.-) to the Company's share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12.502.-), divided into twelve thousand five hundred and two (12.502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4.000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

- Logistis Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.171 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Alexandre BRUNEL, employé d'AEW EUROPE S.à.r.l, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Ladite procuration, signée par la comparante et paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Logistis Italia Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.024, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N° 79 du 11 janvier 2012, page 3765 (la Société). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 1^{er} décembre 2014 devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (1.- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (12.501.-EUR), à douze mille cinq cent deux euros (12.502.- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions cinq cent mille quarante sept euros (5.500.047.-EUR) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement de cette Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique.

2.- Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter la résolution ci-dessus.

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (1.- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (12.501.- EUR), à douze mille cinq cent deux euros (12.502.- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions cinq cent mille quarante-sept euros (5.500.047.-EUR) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, avec la Prime d'Emission, pour un montant total de cinq millions cinq cent mille quarante-huit euros (5.500.048.- EUR) par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq millions cinq cent mille quarante-huit euros (5.500.048.- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Un euro (1.- EUR) est alloué au capital social de la Société et cinq millions cinq cent mille quarante-sept euros (5.500.047.-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (12.502.- EUR), représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement quatre mille euros (4.000-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Brunel et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2014. Relation: GRE/2014/5115. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 janvier 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015000985/148.

(150000209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Villa Romaine Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'industrie.

R.C.S. Luxembourg B 83.003.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VILLA ROMAINE IMMOBILIERE S.A.», ayant son siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83003, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 9 janvier 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachida Martinot, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en trois mille cent (3.100) actions, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations

d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 3, Rue de l'Industrie, commune de Koerich;

2. Modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établie dans la commune de Koerich.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange à l'adresse suivante: L-8399 Windhof, 3, Rue de l'Industrie, commune de Koerich.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Paragraphe 2. «Le siège social est établie dans la commune de Koerich.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, Martinot, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003492/65.

(150002345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Schnur Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 109.729.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 JAN. 2015.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015003404/12.

(150002315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.